

Sommaire

Liste des présences.....	2
Rappel de l'ordre du jour	3
Ouverture de séance	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4
APPROBATION DES DECISIONS PRISES	4
1 - DEL20250331-001 - CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL	6
2 - DEL20250331-002 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL	8
3 - DEL20250331-003 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE	9
4 - DEL20250331-004 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE	11
5 - DEL20250331-005 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 1	12
6 - DEL20250331-006 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 1	14
7 - DEL20250331-007 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2	15
8 - DEL20250331-008 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2	17
9 - DEL20250331-009 - BP 2025 - BUDGET PRINCIPAL	20
10 - DEL20250331-010 - BP 2025 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE	21
11 - DEL20250331-011 - BP 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2	22
12 - DEL20250331-012 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2025	23
13 - DEL20250331-013 - FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	24
14 - DEL20250331-014 - RH : CONVENTION DE BENEVOLAT	26
15 - DEL20250331-015 - RH : FRAIS DE DEPLACEMENT - INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE	27
16 - DEL20250331-016 - FORÊT COMMUNALE - PROGRAMME ONF : MODIFICATION SUPERFICIE	28

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geours de Maremne s'est réuni le lundi 31 mars 2025 à 18h30 sous la présidence de MATHIEU DIRIBERRY

Nombre de conseillers élus: 23

Nombre de conseillers présents: 21

Nombre de conseillers représentés: 1

Nombre de conseillers absents: 1

Membres présents : M. DIRIBERRY, M. ATHANASE, Mme LUC, M. FORGUES, Mme DUCAMP, M. GARAT, Mme PESQUÉ, Mme DELPUECH, Mme MENSAN, M. LABEYRIE, M. GROCQ, M. DULUCQ, Mme LASSERRE, Mme CAPLANNE, M. BERTHOME, Mme GRANDJEAN, M. LAMACHE, Mme Niant, M. ILLI, M. GAYSSOT, M. LESTAGE

Etaient absent : M. SARRAUTE

Procurations : JESSICA BERTHOU

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECISIONS PRESENTEES :

DOSSIERS PRESENTEES :

- **Point 1 -DEL20250331-001** CFU 2024 - Budget principal
- **Point 2 -DEL20250331-002** Affectation des résultats 2024 - Budget principal
- **Point 3 -DEL20250331-003** CFU 2024 - Budget annexe Forêt Communale
- **Point 4 -DEL20250331-004** Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Forêt communale
- **Point 5 -DEL20250331-005** CFU 2024 - Budget annexe lotissement Cousins 1
- **Point 6 -DEL20250331-006** Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Lotissement Cousins 1
- **Point 7 -DEL20250331-007** CFU 2024 - Budget annexe lotissement Cousins 2
- **Point 8 -DEL20250331-008** Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Lotissement Cousins 2
- **Point 9 -DEL20250331-009** BP 2025 - Budget principal
- **Point 10 -DEL20250331-010** BP 2025 - Budget annexe Forêt communale
- **Point 11 -DEL20250331-011** BP 2025 - Budget annexe lotissement Cousins 2
- **Point 12 -DEL20250331-012** Fiscalité Directe Locale - Vote des taux 2025
- **Point 13 -DEL20250331-013** FINANCES : Subventions aux associations 2025
- **Point 14 -DEL20250331-014** RH : Convention de bénévolat
- **Point 15 -DEL20250331-015** RH : Frais de déplacement - indemnité forfaitaire annuelle
- **Point 16 -DEL20250331-016** FORÊT COMMUNALE - Programme ONF : modification superficie

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, {Séance.Président} ouvre la séance.

Karine DELPUECH est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A la majorité des membres présents et représentés (1 abstention)**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27/01/2025.

APPROBATION DES DECISIONS PRISES

DECISION 2025-01 : Avenant n°1 MOE Pôle Enfance Jeunesse Social pour 138 361.00 € HT.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION INDEMNITES DES ELUS-année 2024

M. le Maire donne information des indemnités des élus du conseil municipal pour l'année 2024.

	Nom	Prénom	Mandat	Fonction	Indemnités élus	
					COMMUNE Montant brut annuel en €	AUTRE MANDAT Montant brut annuel en €
1	DIRIBERRY	Mathieu	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Maire	19 237,20 €	
			Syndicat EMMA	Vice Président		5 051,04 €
2	ATHANASE	Pierre	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	1er adjoint	5 869,80 €	
3	LUC	Evelyne	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	2ème adjointe	5 869,80 €	
4	FORGUES	Jean-Pierre	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	3ème adjoint	5 869,80 €	
5	DUCAMP	Séverine	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	4ème adjointe	5 869,80 €	
6	GARAT	Damien	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	5ème adjoint	5 869,80 €	
7	PESQUE	Christelle	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	6ème adjointe	5 869,80 €	
8	DELPUECH	Karine	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Conseillère déléguée	2 219,64 €	
9	SARRAUTE	Franck	Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Conseiller délégué	2 219,64 €	
10	GAYSSOT	Cyril	Conseil Départemental des Landes	Conseiller départemental		27 129,48 €
				TOTAL	58 895,28 €	32 180,52 €

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il retire la délibération n°6 de l'ordre du jour.

Il remercie ensuite les services pour le travail mené sur la préparation budgétaire.

Il présente ensuite les éléments du CFU du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2024.

« Gérer un budget n'est jamais une tâche facile, surtout en ces temps difficiles. Je tiens à remercier tous les services pour leur dévouement. Pour moi, il est essentiel que le budget soit construit par celles et ceux qui travaillent quotidiennement. Donc, merci à vous toutes et tous pour votre implication remarquable chaque année, je tenais à le souligner.

Quelles sont les leçons à tirer pour le budget 2024 ? Vous avez tous les éléments nécessaires. À l'échelle nationale, les charges de fonctionnement augmentent deux fois plus vite que les recettes. Il est donc crucial de rester vigilant. En commission, nous avons constaté que les coûts de maintenance, d'électricité et de prestations de service pourraient augmenter.

De plus, les différentes contributions obligatoires continuent de croître. Par exemple, la contribution au SDIS passe de 53 000 € en 2021 en fonctionnement à 71 000 € en 2025. Bien que ces contributions soient obligatoires, elles pèsent sur les budgets communaux chaque année.

Nous continuons d'aider le CCAS, et je remercie chaleureusement les bénévoles pour leur travail quotidien. En 2024, nous avons augmenté notre contribution de 25 000 € à 30 000 €, notamment en raison de l'augmentation du nombre de repas livrés.

En ce qui concerne notre personnel, nous avons atteint notre objectif de structuration. Cela signifie que les dépenses sont désormais connues et bien maîtrisées.

Nous avons également récompensé nos agents, car ils le méritent. Le complément indemnitaire annuel (CIA) a donc été attribué en fonction des finances, ce qui a permis d'octroyer une prime complémentaire en fin d'année.

Concernant le personnel, nous avons accueilli de nouvelles arrivées, l'une en animation et l'autre au secrétariat, afin de couvrir le nouveau service des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports.

Tous restent bien sûr mobilisés pour maintenir la qualité de service public que nous avons instaurée depuis 2020, et que je souhaite continuer de préserver, car elle se fait sentir au quotidien.

En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, il n'y a pas de points particuliers à souligner, excepté la nécessité de rester vigilant face à la baisse des droits de mutation. Ces droits, que la commune perçoit lors des transactions immobilières, sont en diminution, une situation partagée par toutes les communes du département et par d'autres collectivités. Ainsi, cette source de revenu est qualifiée d'incertaine. Pour éviter toute mauvaise surprise dans la gestion du budget, nous allons donc la minorer dans nos prévisions.

Pour conclure, vous avez pu constater que le résultat affecté en fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 685 000 €.

Pour ce qui est des investissements, nous avons déboursé 3,3 millions d'euros en 2025. Bien que ma liste ne soit pas exhaustive, je mentionnerai la rampe d'accessibilité à l'église, les parkings nord et sud, la sécurisation du parc des Cyclos, les parcs des sports, le local des Cyclos, la réfection des courts de tennis, la rénovation de la façade des écoles ainsi que l'acquisition du parc frigo. Tout cela a été réalisé sans emprunt bancaire, laissant la dette de la commune à 51 000 € au 31 décembre 2024.

Voilà pour les éléments clés du budget principal. Y a-t-il des questions sur ce budget ?

Non ? Alors, je continue avec le budget forêt. Nous avons un résultat net de 18 303 €, portant le budget de clôture à 313 000,42 €. Nous y reviendrons pour le BP 2025.

Pour Cousins 1, le versement de l'excédent de 608 000 € a été réalisé. Nous devons donc clore ce budget annexe, comme nous l'avons fait précédemment pour le lotissement Menjounin.

Pour Cousins 2, à ce jour, nous avons signé et encaissé 27 ventes. 15 terrains sont réservés et les démarches sont en cours. Nous avons plusieurs candidatures en attente de validation. Il reste 3 macro-lots, dont 2 sont dédiés à XL Habitat. Nous discutons actuellement de la création de BRS (baux réels solidaires), une forme d'acquisition sociale avec un prix maîtrisé. Cela comprend également des logements sociaux. Sur la commune de Saint Geours, nous avons environ 100 demandes en attente, avec plus de 70 % des Français éligibles. »

1 - DEL20250331-001 - CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE dispose de 4 budgets, le budget principal de la Ville et 3 budgets annexes (gestion de la forêt communale / Lotissement Cousins 1 / Lotissement Cousins 2).

Ces 4 budgets relèvent de la nomenclature M57.

La commune s'est portée candidate à compter de 2024 à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

I - Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 4,535 M€ en recettes et 5,728 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 3,102 M€ en recettes, 2,417 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 685 031.65 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1,432 M€ et les dépenses à 3.310 M€, soit un résultat déficitaire de la section de -1 877 872.01 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Fonctionnement	3 102 998.08 €	2 417 966.43 €	+ 685 031.65 €
Investissement	1 432 754.83 €	3 310 626.84 €	-1 877 872.01 €
TOTAL	4 535 743.91 €	5 728 593.27 €	- 1 192 840.37 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 2.583 M€) et des restes à réaliser en recettes d'investissement (+591 k€), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 1.982 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	685 031.65	3 126 859.15 €	3 811 890.80 €	0.00 €	3 811 890.80 €
Investissement	1 877 872.01 €	-543 529.85 €	- 2 421 401.86 €	591 616.59 €	-1 829 785.27 €
TOTAL	-1 192 840.36 €	2 583 329.30 €	1 390 488.94 €	591 616.59 €	1 982 105.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'ACTER la présentation du CFU 2024 du budget principal de la Ville

D'ARRETER pour l'année 2024, le CFU du budget principal de la Ville comme suit :

- Résultat de l'exercice : - 1 192 840.37 €
- Résultat cumulé : 1 390 488 €
- Restes à réaliser investissement : + 591 616.59 €
- Résultat de clôture : 1 982 105.53 €

dressé en collaboration par le Maire et la Comptable publique du Service de gestion comptable de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble de documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
19	3	0	0

ADOPTE

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre .

2 - DEL20250331-002 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT

Pierre ATHANASE présente la proposition d'affectation de résultats du budget principal de la Ville pour l'année 2024 :

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)		685 031.65 €
Solde du résultat reporté 2023 (excédent)		3 126 859.15 €
Solde d'exécution en investissement		
Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	- 1 877 872.01 €	
Restes à réaliser 2024 (excédent)		591 616.59 €
Solde du résultat reporté 2023 (déficit)	- 543 529.85 €	
Affectation des résultats		
Résultat d'investissement reporté (001)	- 2 421 401.86 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		1 829 785.27 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 982 105.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'AFFECTER les résultats 2024 du budget principal de la Ville comme suit :

Affectation des résultats		
Résultat d'investissement reporté (001)	- 2 421 401.86 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		1 829 785.27 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 982 105.53 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
19	3	0	0

ADOPTE

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre .

3 - DEL20250331-003 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE

RAPPORT

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE dispose de 4 budgets, le budget principal de la Ville et 3 budgets annexes (gestion de la forêt communale / Lotissement Cousins 1 / Lotissement Cousins 2).

Ces 4 budgets relèvent de la nomenclature M57.

La commune s'est portée candidate à compter de 2024 à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

II - Le budget annexe Forêt Communale

Pierre ATHANASE rappelle que le budget annexe Forêt Communale ne contient pas de section d'investissement.

L'exécution du budget annexe Forêt Communale est arrêtée à la somme de 33 275.00 € en recettes et 14 972.39 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent la somme de 33 275.00 € en recettes et 14 972.39 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 18 302.61 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Fonctionnement	33 275.00 €	14 972.39 €	18 302.61 €
Investissement			
TOTAL	33 275.00 €	14 972.39 €	+18 302.61 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 294 740.22 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 313 042.83 € M€.

Section	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	------------------------	--------------------	-----------------	-------------------	---------------------

	2024 (en €)	reporté (en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Fonctionnement	18 302.61 €	294 740.22 €	313 042.83 €		313 042.83 €
Investissement					
TOTAL	18 302.61 €	294 740.22 €	313 042.83 €		313 042.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'ACTER la présentation du CFU 2024 du budget annexe Forêt communale

D'ARRETER pour l'année 2024, le CFU du budget principal de la Ville comme suit :

- Résultat de l'exercice : + 18 302.61 €
- Résultat cumulé : + 313 042.83 €
- Résultat de clôture : + 313 042.83 €

dressé en collaboration par le Maire et la Comptable publique du Service de gestion comptable de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble de documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - DEL20250331-004 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE

RAPPORT

Pierre ATHANASE présente la proposition d'affectation de résultats du budget annexe Forêt communale pour l'année 2024 :

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)		18 302.61 €
Solde du résultat reporté 2023 (excédent)		294 740.22 €
Affectation des résultats		
Résultat de fonctionnement reporté (002)		313 042.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'AFFECTER les résultats 2024 du budget annexe Forêt communale comme suit :

Affectation des résultats		
Résultat de fonctionnement reporté (002)		313 042.83 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 - DEL20250331-005 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 1

RAPPORT

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE dispose de 4 budgets, le budget principal de la Ville et 3 budgets annexes (gestion de la forêt communale / Lotissement Cousins 1 / Lotissement Cousins 2).

Ces 4 budgets relèvent de la nomenclature M57.

La commune s'est portée candidate à compter de 2024 à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

III - Le budget annexe lotissement Cousins 1

L'exécution du budget annexe lotissement Cousins 1 est arrêtée à la somme de 0.00 € en recettes et 608 872.36 € en dépenses correspondant au reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal avant sa clôture.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Fonctionnement	0.00 €	608 872.36 €	-608 872.36 €
Investissement			
TOTAL	0.00 €	608 872.36 €	- - 608 872.36 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 2608 872.36€), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 0.00€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	-608 872.36 €	608 872.36 €	0.00 €	-	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-	0.00 €
TOTAL	-608 872.36 €	608 872.36 €	0.00 €	-	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'ACTER la présentation du CFU 2024 du budget annexe du lotissement Cousins 1

D'ARRETER pour l'année 2024, le CFU du budget principal de la Ville comme suit :

- Résultat de l'exercice : - 608 872.36 €
- Résultat cumulé : 0.00 €
- Résultat de clôture : 0.00 €

dressé en collaboration par le Maire et la Comptable publique du Service de gestion comptable (SGC) de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble de documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

D'AUTORISER la clôture du budget annexe Lotissement Cousins 1 au 1^{er} avril 2025

DE DEMANDER à Mme la Trésorière du SGC de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, comptable de la collectivité, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**6 - DEL20250331-006 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
COUSINS 1**

RAPPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

7 - DEL20250331-007 - CFU 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2

RAPPORT

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE dispose de 4 budgets, le budget principal de la Ville et 3 budgets annexes (gestion de la forêt communale / Lotissement Cousins 1 / Lotissement Cousins 2).

Ces 4 budgets relèvent de la nomenclature M57.

La commune s'est portée candidate à compter de 2024 à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

IV - Le budget annexe Lotissement Cousins 2

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 1 638 156.60 € en recettes et 1 393 661.05 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 561 570.33 € en recettes, 1 393 661.05 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 832 090.72 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 076 586.27 € et les dépenses à 0.00 €, soit un résultat excédentaire de la section de 1 076 586.27 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Fonctionnement	561 570.33 €	1 393 661.05 €	-832 090.72 €
Investissement	1 076 586.27 €	0.00 €	1 076 586.27 €
TOTAL	1 638 156.60 €	1 393 661.05 €	+ 244 495.55€

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 2.583 M€) et des restes à réaliser en recettes d'investissement (+591 k€), le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de -297 612.09 €.

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultat antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------------------------	--------------------	-----------------	-------------------	---------------------

	(en €)	reporté (en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Fonctionnement	- 832 090.72 €	534 478.63 €	- 297 612.09 €	-	-297 612.09 €
Investissement	1 076 586.27 €	- 1 076 586.27 €	0.00 €	-	0.00 €
TOTAL	244 495.55 €	-542 107.64 €	-297 612.09 €		-297 612.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'ACTER la présentation du CFU 2024 du budget annexe Lotissement Cousins 2

D'ARRETER pour l'année 2024, le CFU du budget annexe Cousins 2 comme suit :

- Résultat de l'exercice : +244 495.55 €
- Résultat cumulé : -297 612.09 €
- Résultat de clôture : -297 612.09 €

dressé en collaboration par le Maire et la Comptable publique du Service de gestion comptable de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble de documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

8 - DEL20250331-008 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2

RAPPORT

Pierre ATHANASE présente la proposition d'affectation de résultats du budget annexe du lotissement Cousins 2 pour l'année 2024 :

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	- 832 090.72 €	
Solde du résultat reporté 2023 (excédent)	534 478.63 €	
Solde d'exécution en investissement		
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)		1 076 586.27 €
Solde du résultat reporté 2023 (déficit)	- 1 076 586.27 €	
Affectation des résultats		
Résultat d'investissement reporté (001)	0.00 €	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	- 297 612.09 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

D'AFFECTER les résultats 2024 du budget annexe lotissement Cousins 2 comme suit :

Affectation des résultats	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Résultat d'investissement reporté (001)	0.00 €	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	- 297 612.09 €	

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Monsieur le Maire revenu dans la salle reprend la parole et présente le budget 2025 :

« Nous allons aborder les points du budget 2025 de manière simple.

Pour rappeler le contexte actuel, il est demandé aux collectivités un effort de 2,2 milliards d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Le Fonds vert voit une baisse de 2,5 milliards à 1,30 milliard, tandis que l'Agence de l'eau subit une réduction de 130 millions d'euros dans ses recettes. Les bases fiscales n'augmenteront que de 1,7 %. La CNRACL connaît une hausse de 12 % sur quatre ans, ce qui équivaut à 9000 € par an pour notre commune. Les remboursements des arrêts maladie passent de 100 % à 90 % par jour.

Tout cela signifie que nous traversons une année de transition, rendue complexe par le contexte national et géopolitique. Le soutien aux investissements par divers acteurs diminue drastiquement,

tandis que les coûts de fonctionnement des collectivités continuent d'augmenter. C'est une réalité pour toutes les collectivités, nous obligeant à maintenir une grande exigence.

Cependant, je tiens à souligner que notre commune reste financièrement saine. La dette est quasiment inexistante et nous disposons des ressources nécessaires pour continuer à avancer.

Avant de passer concrètement aux avancées prévues pour 2025, je rappelle ce qui a été réalisé depuis 2020 : valorisation du service public avec l'augmentation des horaires d'ouverture de la mairie, l'extension du centre de loisirs, la création de l'espace jeunes, ainsi qu'une montée en gamme du service pour nos habitants. On constate aujourd'hui une plus grande proximité au pôle Eva avec l'arrivée des cartes d'identité et des passeports, ainsi que la qualité constante de l'entretien de nos espaces communs par nos services techniques.

Tous ont joué un rôle crucial dans l'amélioration continue de la qualité de vie de notre commune, telle que voulue par notre équipe. Et c'est avec fierté que je vous annonce que nous sommes maintenant 3309 habitants, selon le dernier recensement effectué au début de l'année.

En outre, les investissements ont été conformes aux directives. Nous avons cessé d'affecter nos montants sans but précis, et les avons fait fructifier. Au total, 1 185 000,00 € ont été investis entre 2020 et 2024.

Comme mentionné précédemment, notre dette est minime et nos excédents sont largement au-dessus de la moyenne, offrant une marge de manœuvre significative. Ce sur quoi je voulais insister, c'est que nous avons dépensé, mais nous avons aussi sécurisé des terrains stratégiques. 2,2 millions d'euros ont été investis pour la sécurisation du foncier, souvent décriée, mais aujourd'hui, tout le monde est conscient de l'enjeu que représente la constructibilité de ces terrains.

Pourquoi cela ? Pour sécuriser également l'avenir de nos jeunes et pouvoir leur offrir une réponse adéquate dans les années à venir. Contrairement à d'autres communes, la maîtrise du développement de ce foncier est un atout majeur et primordial, nous permettant de gérer et de maîtriser notre croissance.

Ainsi, ce budget 2025 reste ambitieux, mais avec une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Les principaux éléments à retenir en termes d'investissement sont l'aménagement du Parc RIGAUD, dont le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est en cours d'élaboration.

Nous prévoyons également la création d'un centre de formation de la pétanque, situé à proximité du collège, ainsi que l'éclairage du terrain de football, qui font partie des principaux investissements.

De plus, les investissements ont été conformes aux directives. Au total, 1 185 000,00 € ont été investis entre 2020 et 2024. Comme mentionné précédemment, notre dette est minime et nos excédents sont largement au-dessus de la moyenne, offrant une marge de manœuvre significative.

Ce sur quoi je voulais insister, c'est que nous avons dépensé, mais nous avons aussi sécurisé des terrains stratégiques. 2,2 millions d'euros ont été investis pour la sécurisation du foncier, souvent décriée, mais aujourd'hui, tout le monde est conscient de l'enjeu que représente la constructibilité de ces terrains. Pourquoi cela ? Pour sécuriser également l'avenir de nos jeunes et pouvoir leur offrir une réponse adéquate dans les années à venir. Contrairement à d'autres communes, la maîtrise du développement de ce foncier est un atout majeur et primordial, nous permettant de gérer et de maîtriser notre croissance.

Bien entendu, nous lancerons ces travaux en fonction des financements alloués par nos partenaires. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et Cyril GAYSSOT souhaite prendre la parole :

« J'aurais une intervention et deux questions.

Saint Geours de Marenne est une commune objectivement riche. En 2024, c'est plus de 3.126 millions d'euros de report à nouveau qui ont été enregistrés au 31.12.2024 pour mois de 2.9 millions de dépenses de fonctionnement en 2025. Au bilan, la commune affiche plus de 10 millions d'euros de réserves et pourtant la trésorerie chute de 4 millions en 2020 à 1.2 million fin 2024. Cela signifie une chose, on accumule les excédents et les réserves et on n'agit pas à la hauteur de ce qui a été planifié. Nous aurions fait différemment.

D'abord, en matière de sécurité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : + 118% de dégradations volontaires entre 2021 et 2024, explosion des escroqueries et fraudes bancaires, climat d'insécurité croissant. Les chiffres de la police et de la gendarmerie le disent. Il y a 8,15 affaires pour 1000 habitants en 2024 pour 3.49 pour 1000 habitants en 2021. Et on est largement au-dessus de la moyenne départementale et de la moyenne française à cet égard.

Et pourtant dans ce budget, 0€ affecté à la vidéoprotection malgré une ligne budgétaire ouverte.

Un seul agent de police municipale et sans renfort. Nous aurions occupé par exemple les abords du futur parc RIGAUD pour ne pas qu'il devienne un point de deal et du centre bourg en plus des lieux stratégiques parce que la tranquillité publique n'est pas un luxe, c'est une mission fondamentale. Nous espérons que le Parc RIGAUD n'en devienne pas un point de deal.

Nous aurions recruté un 2ème municipal pour assurer une présence visible, dissuasive dans nos quartiers, écoles et collèges et inciter à la diminution des vitesses excessives. Gestion et planification des déplacements.

Ensuite pour les mobilités du quotidien, nous aurions fait différemment. Depuis 2020, aucun plan de cheminement piétonnier ou de piste cyclable structurant n'a été mis en œuvre. Les quartiers sont mal connectés entre eux. Aller à pied ou à vélo vers les commerces ou les écoles restent un parcours d'obstacles. »

Monsieur le Maire interpelle Cyril GAYSSOT : « Tu habites à Saint Geours, Cyril ? »

Jean-Pierre FORGUES interpelle Cyril GAYSSOT : « En étant au département, tu devais dévier les camions de Saint Geours. On a eu une réunion avec toi. Où en est-on ? »

Cyril GAYSSOT reprend son intervention : « Nous aurions fait vrai maillage cyclable. Développer la sécurité douce, c'est protéger les plus vulnérables, les enfants, les personnes âgées, les familles.

Enfin, nous aurions fait différemment dans la méthode. Gérer un territoire, ce n'est pas imposer, c'est construire ensemble avec responsabilité, respect des réalités locales avec des partenaires, particulièrement les autres collectivités et les services de l'État et en concertation de la population. En conclusion, nous aurions fait différemment.

J'en viens aux deux questions : à quoi correspond l'opération 901, acquisition de terrain pour 1 682 748.24€ sur le BP 2025 ? Quel est le bilan 2024 de la convention de la police municipale 2024 ? »

Monsieur le Maire répond à Cyril GAYSSOT : « Est-ce que tu habites à Saint Geours de Maremne ? »

Cyril GAYSSOT répond : « La question est assez démagogique. »

Monsieur le Maire reprend : « Non, je te réponds. En fait, je réponds exactement comme tu as tenu tes propos. Tu fermes les yeux sur tout ce qui a été fait.

Quand tu dis que les pistes cyclables n'ont pas été faites, c'est un mensonge puisque sauf erreur de ma part, le parc des sports a été relié récemment pour aller jusqu'au collège de façon sécurisée. Tu l'oublies volontairement.

La route de Tuquet, réalisée en 2021, tu l'oublies volontairement. C'est trop facile de jouer sur les mots.

De combien ont baissé les incivilités sur l'année 2024 ? Es-tu certain de tes chiffres ? »

Cyril GAYSSOT confirme et précise que ce sont les chiffres de Saint Geours de Maremne.

Monsieur le Maire reprend : « Nous avons les chiffres et nous allons vérifier. »

Pierre ATHANASE prend la parole « En 2024, il y a moins d'incivilités qu'en 2023, sur la COB et sur la commune, et dans tous les domaines, que ce soit au niveau de la conduite ou des agressions. Ce sont les éléments du lieutenant PORAS, lieutenant de la COB. En ce qui concerne l'insécurité, nous avons un projet que nous souhaitons mettre en place, mais qui n'a pas pu aboutir car les gendarmes référents devaient partir à la retraite. Nous attendons maintenant l'arrivée de leurs successeurs pour mettre en œuvre ce qui s'appelle la participation citoyenne. On est aussi sensible que toi pour au niveau de la sécurité. Nous avons déjà une liste de référents et nous attendons le feu vert de la gendarmerie. On est conscient des incivilités et on agit. »

Monsieur le Maire à Cyril GAYSSOT : « Ce que je veux dire, c'est que les propos que tu rapportes sont erronés.

En ce qui concerne la ligne budgétaire de ta question, c'est un cumul des réalisations antérieures. La ligne de vote est à 0€ pour 2025 »

Pierre ATHANASE reprend la parole : « excuse-moi Cyril mais pour revenir au niveau de la sécurité, je te donne un exemple concret pour les activités judiciaires sur les crimes et délits : 27.7% en 2023 et 24.2% en 2024. Il faut savoir qu'au niveau de la COB de Soustons, il y a 24 agents, beaucoup moins que dans d'autres territoires avec moins d'incivilités. Le problème vient plutôt d'un manque d'effectif plutôt que de l'absence d'un deuxième policier municipal. »

Monsieur le Maire reprend la parole : « pour en revenir aux éléments budgétaires auxquels tu fais

référence, ça me fait sourire vraiment. Tu te trompes encore sur la trésorerie et les excédents aujourd'hui. Certes nos excédents ont diminué mais on a autofinancé. C'est à dire que l'on n'a pas fait d'emprunt mais tu l'as oublié.

J'espère que tu le préciseras dans ton rapport.

Comme tu as oublié que l'on a mis 2.2 millions d'euros dans la sécurisation du foncier. Tu l'oublies et ça a été payé cash. Ce sont des ressources qui vont revenir demain. Donc tu dis des choses comme ça, ça me fait sourire, vraiment sourire.

Pour revenir à la police intercommunale, le rapport est prévu avant juin et je vous ferai le bilan quand je l'aurais."

9 - DEL20250331-009 - BP 2025 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2025.

A titre d'information, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 699 342.53 €	4 699 342.53 €
Investissement	4 992 277.60 €	4 992 277.60 €
TOTAL	9 691 620.13 €	9 691 620.13 €

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, décide :

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

10 - DEL20250331-010 - BP 2025 - BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE

RAPPORT

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du budget annexe Forêt communale pour l'année 2025. Il rappelle que le budget annexe Forêt communale ne dispose pas de section d'investissement.

A titre d'information, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	493 072.83 €	493 072.83 €
Investissement	-	-
TOTAL	493 072.83 €	493 072.83 €

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Forêt Communale,

D'AUTORISER le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

11 - DEL20250331-011 - BP 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUSINS 2

RAPPORT

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du budget annexe Lotissement Cousins 2 pour l'année 2025.

A titre d'information, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 476 367.00 €	1 476 367.00 €
Investissement	576 357.00 €	1 128 744.91 €
TOTAL	2 052 724.00 €	2 605 111.91 €

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Cousins 2,

D'AUTORISER le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

12 - DEL20250331-012 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2025

RAPPORT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les principes de la fiscalité directe locale pour les communes pour l'année 2025.

Il précise que malgré un contexte économique très tendu en 2025 pour les collectivités locales, la volonté municipale n'est pas d'augmenter les taux d'imposition pour cette année encore.

Aussi, il propose de reconduire pour 2025 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13.39%
- Taxe Foncier Bâti : 30.38%
- Taxe Foncier Non Bâti : 52.47%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 13.39%**
- **Taxe Foncier Bâti : 30.38%**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 52.47%**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

13 - DEL20250331-013 - FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

RAPPORT

M. le Maire présente à l'assemblée le tableau qui reprend les montants de subvention validés par la commission Sport et Vie associative pour l'année 2025 :

N° dossier	Association	Subventions 2025
Sportive		
1	Lous Marous Basket	5 800,00 €
2	Les Roues des Marous	2 500,00 €
3	Mouv' Tout Geours	2 300,00 €
4	Football Club Saint Geours	12 000,00 €
5	Lous Marous Pelote	4 400,00 €
6	La Pétanque Saint Geouroise	2 500,00 €
7	Tennis Club Saint-Geours	4 500,00 €
		34 000,00 €
ASSOCIATION NON SPORTIVES		
10	A.C.C.A	2 500,00 €
11	AHUECATS	1 000,00 €
12	AMICALE SAINT GEORGES	1 500,00 €
13	COMITE DES FETES	10 000,00 €
14	COOPERATIVE SCOLAIRE	3 070,00 €
15	COS	1 200,00 €
16	LOUS PITCHOUN'S	1 000,00 €
17	APE (Gpe scolaire JC DARZACQ)	3 000,00 €
		23 270,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
18	DON DE SANG BENEVOLE TYROSSE	300,00 €
19	PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
20	COMICE AGRICOLE	200,00 €
		650,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

DE VALIDER les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous pour un total de 57 920.00 € :

N° dossier	Association	Subventions 2025
Sportive		
1	Lous Marous Basket	5 800,00 €
2	Les Roues des Marous	2 500,00 €
3	Mouv' Tout Geours	2 300,00 €
4	Football Club Saint Geours	12 000,00 €
5	Lous Marous Pelote	4 400,00 €
6	La Pétanque Saint Geouroise	2 500,00 €

7	Tennis Club Saint-Geours	4 500,00 €
		34 000,00 €
ASSOCIATION NON SPORTIVES		
10	A.C.C.A	2 500,00 €
11	AHUECATS	1 000,00 €
12	AMICALE SAINT GEORGES	1 500,00 €
13	COMITE DES FETES	10 000,00 €
14	COOPERATIVE SCOLAIRE	3 070,00 €
15	COS	1 200,00 €
16	LOUS PITCHOUN'S	1 000,00 €
17	APE (Gpe scolaire JC DARZACQ)	3 000,00 €
		23 270,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
18	DON DE SANG BENEVOLE TYROSSE	300,00 €
19	PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
20	COMICE AGRICOLE	200,00 €
		650,00 €

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal de la commune pour l'exercice 2025

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

14 - DEL20250331-014 - RH : CONVENTION DE BENEVOLAT

RAPPORT

Jean-Pierre FORGUES rappelle que dans le cadre des activités du pôle Education, Vie locale et Animations, il pourrait être nécessaire de faire appel, pour assurer le bon fonctionnement du service, à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- Stage de découverte de la fonction d'animateur des activités périscolaires et extrascolaires en dehors des stages prévus en convention avec des établissements scolaires
- Manifestations culturelles de la commune : accueil, tenue de stands, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

D'APPROUVER le recours au bénévolat dans le cadre des activités du pôle Education, Vie locale et Animations

D'APPROUVER la convention de bénévolat jointe en annexe

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

15 - DEL20250331-015 - RH : FRAIS DE DEPLACEMENT - INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE

RAPPORT

Jean-Pierre FORGUES expose au Conseil municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service entretien des bâtiments.

L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par ces agents, Jean-Pierre FORGUES propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 360.00€. Il précise que ce montant sera versé mensuellement et sera proratisé en fonction des absences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

D'AUTORISER ces agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune,

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 28 décembre 2020,

DE FIXER le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle qui sera versée à chaque agent à : 360.00 €,

DE PRECISER que cette indemnité sera versée mensuellement et proratisé en fonction des absences,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

RAPPORT

Damien GARAT indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE d'une contenance de 92 ha 59 a 05 ca établi par l'Office National des Forêts pour la période 2024-2038 en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, décide :

D'APPROUVER le plan d'aménagement forestier proposé pour la période 2024-2038 joint en annexe

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

D'ABROGER la délibération n° DEL20240701-002 relative à l'approbation du projet d'aménagement forestier 2024-2038

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

RAPPORT RSU 2023

Le rapport RSU 2023 est porté à connaissance du Conseil Municipal avec une présentation détaillée.

La séance levée à 19h32

Le(a) secrétaire de séance,
KARINE DELPUECH



Le Maire,
MATHIEU DIRIBERRY



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »